


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 octobre 2023</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_126_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 126/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 octobre 2023</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : URBANISME – Modification de la désignation de délégués à l'Assemblée générale de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment les articles 4-2 et 5-1.

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-2914 de création de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie en date du 23 décembre 2003,

Vu les statuts de l'EPF de Haute-Savoie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le règlement intérieur de l'EPF de Haute-Savoie et notamment l'article 10,

Vu la délibération n°CC 23/2017 en date du 13 février 2017 portant adhésion de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône à l'EPF de Haute-Savoie et nomination de délégués,

Vu la délibération n°CC 112/2020 du 23 juillet 2020.

Considérant la création en décembre 2003, pour accompagner les Communes dans le développement de leur territoire, l'Établissement Public Foncier Local de la Haute-Savoie a pour principale mission la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités locales membres.

Considérant que le rôle de l'EPF consiste à :

- Réaliser des réserves foncières pour le compte de ses membres,
- Apporter assistance et conseil en ingénierie foncière.

Considérant que l'EPF agit au nom et pour le compte des collectivités membres. Ainsi, il réalise des acquisitions foncières ou immobilières :

- En fonction d'opportunités prédéfinies- en vue de la constitution de réserves foncières,

- En prévision d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Considérant que l'EPF peut, par délégation des collectivités locales, intervenir en matière de droit de préemption et d'expropriation.

Considérant que la CC Usse et Rhône dispose de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Le Vice-président rappelle que les délégués de la CC Usse et Rhône à l'EPF sont les suivants :

- Délégués titulaires : M. Gilles CALLET, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Florence POZZO, M. Bernard REVILLON et Mme Sylvie TARAGON.
- Délégués suppléants : Mme Carole BRETON, M. Patrick CHAPEL, M. Jérémie COURLET, M. Philippe JACQUESON, et M. Christian VERMELLE.

Le Vice-président propose de modifier la composition des délégués à l'EPF de Haute-Savoie pour renouveler les délégués de la CC Usse et Rhône et remplacer Mme Florence POZZO, qui a démissionné de son mandat de Conseillère communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants à l'assemblée générale de l'EPF de Haute-Savoie : David BANANT, Gilles CALLET, Jean-Paul FORESTIER, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON.

DÉSIGNE les délégués suppléants suivants à l'assemblée générale de l'EPF de Haute-Savoie : Carole BRETON, Patrick CHAPEL, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Christian VERMELLE.

NOTIFIE cette délibération à l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Didier GALMICHE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification